

Fables de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Partition de Gilbert Malochet (dédicacée), Bourbonnais, 1930 Ca

Cet le Massot de Vieille
que je jouet au concours de Vichy
a obtenu le prix d'honneur Malochet

Transcription n° 73

Pas de transcription cette fois-ci, mais il est conseillé de lire le texte à voix haute pour en percevoir tout le sens !

Commentaire n° 73

Je dois à l'obligeance d'un collègue collectionneur (qu'il en soit remercié !) de pouvoir vous faire passer ce mois-ci la reproduction de cette partition hors du commun. Elle n'est pas datée, mais se situe vraisemblablement vers la fin des années 1930. Elle est signée de Gilbert Malochet (1859-1945), vieilleux montluçonnais bien connu. L'aspect profondément enthousiasmant de ce document est qu'il échappe à toute description « monolithique ».

On ne peut rattacher cet objet à la trace d'une pratique d'une musique traditionnelle, tant le répertoire transcrit ici s'en éloigne. Il s'agit d'une *fantaisie pastorale pour vielle solo* composée par M. Laget, et constitue un relatif « morceau de bravoure » pour un vieilleux. Ce n'est pas par hasard que Gilbert Malochet l'a choisi pour se mettre en évidence dans un concours. Il s'agit d'un thème néo-champêtre, commençant sur une seule

corde et finissant au plein jeu, avec rafales de coups de quatre. Sans doute ce morceau a-t-il été transmis à un élève pour qu'il le travaille.

Peut-on pour autant rattacher Gilbert Malochet à une pratique « savante » ? Incontestablement il sait lire la musique (il l'utilise dans son enseignement), même s'il ne semble pas qu'il soit le scripteur de la partition. L'orthographe « impressionniste » atteste d'une bonne maîtrise de l'écriture (merci Jules Ferry !), mais d'un usage peu fréquent de celle-ci, ou du moins dans un contexte où les lecteurs ne peuvent reprocher à Gilbert Malochet ses fautes. Il relève donc de certains pans d'une culture savante (la notation musicale, une pédagogie relativement institutionnalisée, le jeu d'un répertoire « descriptif »), tout en s'en éloignant par cet usage si peu conventionnel de l'écriture.

Nous trouvons ici à la fois la fierté d'un *ménétrier* d'extraction modeste à exercer le métier de musicien, et à tutoyer le « grand » répertoire à l'occasion d'un concours de vieilles et cornemuses. Le cachet fait état d'un statut affirmé, revendiqué, au contraire d'autres discours tenus par des instrumentistes traditionnels qui se défendent d'être des musiciens. La référence à l'Exposition Universelle (où Gilbert Malochet fut co-lauréat du concours de « musique pittoresque ») lui sert de publicité pour attester de son talent.

On perçoit le caractère multiforme de la musique pratiquée : savante, populaire (le bal Malochet est très couru des danseurs), jouée sur un instrument traditionnel. Claude Ribouillault m'a fait découvrir le statut d'élite marginale que l'on peut parfois attribuer aux instrumentistes populaires ; il semble que nous soyons là tout à fait dans un cas où cette dénomination soit pertinente.

Et en même temps, sans Gilbert Malochet, pas de Gaston Rivière, et pas de renaissance de la vielle en Bourbonnais. Comme quoi une pratique complexe peut déboucher ultérieurement sur une autre, aux caractéristiques notablement différentes. Le plus important en l'occurrence, est la perpétuation de la pratique de la vielle.

Et un bô morsot de vielle, c'est l'idéal pour hauptenir des boneurs.

Bibliographie :

LEGUET Florence, HEINTZEN Jean-François, « Gilbert Malochet, de la tradition au folklore », *Imaginaires auvergnats, cent ans d'intérêt pour les musiques traditionnelles populaires*, Rencontres de Riom, 1-3 novembre 1996, Parthenay, F.A.M.D.T., 1999, pp. 6-17.

Mots-clés

Bourbonnais / XXe / Musique / Vielle / Écrit du for privé / Partition / Concours V&M